

Annexe aux Conditions générales de TomTom Telematics – Conditions d'utilisation des services WEBFLEET

Les conditions suivantes s'appliquent, en plus des Conditions générales de TomTom Telematics, aux abonnements au Service WEBFLEET.

1 – Définitions

« Lois de Protection des Données »

désigne le Règlement Général sur la Protection des Données (2016/679/CE, « RGPD ») et toute législation ultérieure au RGPD ;

« Flotte »

désigne les véhicules, les biens ou les personnes devant être localisés ou suivis au moyen du Service WEBFLEET;

« Données de localisation »

désigne les données sur la position géographique de la Flotte et autres messages envoyés à ou par la Flotte ;

« Services de Communication mobile »

désigne les services de communication électronique mobile utilisés pour transmettre les Données de localisation;

« Unité embarquée »

désigne un appareil, répertorié dans la Liste des articles, acheté ou loué par le Client au titre d'un contrat distinct, qui peut être utilisé pour obtenir des Données de localisation transmises par satellite et pour envoyer ou recevoir ces données et d'autres messages au moyen des Services de communication mobile (soit automatiquement selon une procédure établie, soit en recherchant les informations manuellement).

2 – Le Service WEBFLEET

2.1 Le Client dispose d'un droit d'utilisation, non-exclusif et incessible, du Service WEBFLEET de localisation et de suivi de la Flotte et de reporting, de planification et de messagerie.

2.2 Le Client est autorisé à utiliser le Service WEBFLEET pour le nombre d'Unités embarquées indiqué sur le Bon de commande. Si, par la suite, le Client souhaite augmenter ce nombre d'Unités embarquées, il doit le notifier à TomTom et signer un Contrat séparé.

2.3 Il incombe au Client : (i) d'équiper ou de faire équiper la Flotte d'Unités embarquées fonctionnant correctement et pouvant être contactées ; (ii) de s'assurer qu'il dispose d'un navigateur fonctionnant correctement et d'un accès au Service WEBFLEET via un service Internet d'une capacité suffisante ; et (iii) de configurer correctement le Service WEBFLEET.

2.4 TomTom ne garantit pas que le système GPS ou les Services de communication mobile continueront de prendre en charge les fonctionnalités offertes par le Service WEBFLEET, ni que le Client parviendra à utiliser le Service WEBFLEET pour l'usage prévu, comme indiqué à l'article 2.1 des présentes, dans la mesure où cet usage dépend en partie de circonstances indépendantes de la volonté de TomTom, et notamment de circonstances dont le Client est responsable conformément aux articles 2.3 et 4 des présentes Conditions d'utilisation du Service WEBFLEET.

2.5 TomTom se réserve le droit de modifier l'apparence et la présentation du Site Web WEBFLEET, ainsi que la façon dont les Données de localisation sont affichées.

2.6 Le Client reconnaît que TomTom recueille, stocke, utilise et traite généralement les données agrégées et non agrégées ainsi que les informations relatives à l'utilisation du système dans la mesure où cela s'avère nécessaire pour l'exécution du présent Contrat et l'amélioration du Service WEBFLEET et des Produits, ainsi que pour réaliser des diagnostics techniques, détecter des fraudes et des abus, établir des rapports d'utilisation et concevoir de nouveaux produits. Dans la mesure où ces données comprennent des Données personnelles, TomTom utilisera celles-ci sans identifier les personnes impliquées ou les rendra anonymes (« Données anonymes ») avant utilisation, conformément à l'article 2.7 des présentes Conditions d'utilisation du Service WEBFLEET.

2.7 Le Client accorde à TomTom et à ses Affiliés une licence valable dans le monde entier, perpétuelle, irrévocable, non exclusive. Celle-ci leur confère le droit d'utiliser les données et les informations d'utilisation du système ainsi que les Données anonymes, pour permettre à TomTom et à ses Affiliés de développer, fournir, distribuer, afficher et maintenir les versions et les évolutions actuelles et futures, du Service WEBFLEET et des nouveaux produits et communications marketing de TomTom ou de ses Affiliés, et de les rendre disponibles directement ou indirectement (y compris via ses Affiliés) aux clients, distributeurs, revendeurs et utilisateurs finaux, que ce soit pour leur propre usage ou pour une distribution ultérieure.

3 – Noms d'Utilisateur et Mots de passe

3.1 TomTom fournira au Client les données d'accès nécessaires, telles que les noms de compte, les noms d'utilisateur et les mots de passe. Pour des raisons de sécurité, le Client devra changer les mots de passe fournis dès qu'il accèdera au Service WEBFLEET pour la première fois et devra préserver la confidentialité de ces données d'accès.

3.2 Le Client est responsable de l'utilisation du Service WEBFLEET dès lors qu'un utilisateur a accédé au service au moyen des données d'accès du Client, même si le Client n'a pas consenti à cette utilisation ou qu'il n'en était pas informé, à moins que l'utilisation n'ait eu lieu trois (3) jours ouvrés après que TomTom ait reçu une demande écrite du Client pour invalider ces données d'accès.

4 – Transmission des Données

TomTom fournit les Services de communication mobile pour la transmission des Données de localisation entre les Unités embarquées et la Plateforme TomTom. Le Client reconnaît et accepte que les prestations de TomTom dépendent des performances des tiers qui fournissent ces services et que, par conséquent, TomTom ne peut pas garantir : (i) que les Services de communication mobile seront disponibles en permanence et en tout lieu du Territoire (par exemple, en raison de « trous » dans la couverture du réseau ou de changements relatifs à l'infrastructure et/ou la technologie desdits Services de communication mobile et du fait que ces fournisseurs se réservent le droit d'interrompre leur service à des fins de maintenance, pour des raisons de sécurité ou à la demande des autorités compétentes, etc.) ; ou (ii) le débit auquel les Données de localisation seront transmises.

5 – Cartes SIM

5.1 TomTom fournira au Client les cartes SIM pour chaque Unité embarquée que le Client est autorisé à utiliser avec le Service WEBFLEET, carte SIM que le Client pourra utiliser uniquement : (i) en conjonction avec les Unités embarquées, et (ii) pour transmettre des Données de localisation entre la Flotte et la Plateforme TomTom.

5.2 Les cartes SIM fournies par TomTom restent la propriété de TomTom et le Client devra les retourner ou les détruire à l'expiration ou à la résiliation du Contrat.

5.3 Le Client devra indemniser, défendre et tenir indemne TomTom et ses Affiliés contre les pertes, les dommages, les amendes, les frais ou les dépenses (y compris les frais juridiques) qui auraient pour origine ou qui seraient liés à des réclamations de tiers, en particulier les fournisseurs de services de communication mobile participant à la fourniture du service, selon lesquelles l'utilisation par le Client des cartes SIM fournies par TomTom ne serait pas conforme au Contrat.

6 – Politique d'utilisation équitable

6.1 En acceptant les Conditions d'utilisation du Service WEBFLEET, le Client accepte d'être lié par la Politique d'utilisation équitable telle que définie au présent article 6. La Politique d'utilisation équitable de TomTom a pour but de s'assurer que le service WEBFLEET affiche une valeur élevée, une qualité supérieure et une forte fiabilité.

6.2 TomTom observe une Politique d'utilisation équitable, car, durant les pics d'utilisation, de nombreux clients TomTom font appel à la bande passante du réseau partagé de nos services WEBFLEET. La grande majorité des clients TomTom utilise intensivement les services WEBFLEET et leurs niveaux d'utilisation n'affectent pas de façon disproportionnée la capacité du réseau partagé. Seul un nombre très restreint de nos Clients utilise les services WEBFLEET de façon inadaptée, par exemple des unités qui consomment une grande quantité de données par le biais de systèmes automatisés, lesquels génèrent un fort trafic de messagerie sur WEBFLEET.connect. À la suite de cette utilisation excessive, la qualité des services WEBFLEET peut être affectée pour tous les Utilisateurs. Notre Politique d'utilisation équitable cible l'utilisation inadaptée ou excessive et s'assure que les services WEBFLEET peuvent être utilisés par tout le monde.

6.3 Si le Client utilise régulièrement les services WEBFLEET de façon inappropriée ou excessive et que TomTom pense que ceci affecte les services WEBFLEET, TomTom avertira le Client et lui demandera de modifier ou de diminuer cette utilisation. Si le Client continue à utiliser le Service WEBFLEET de façon inadaptée, TomTom se réserve le droit de suspendre tout ou partie du service WEBFLEET ou de mettre fin au contrat qui les lie, suivant l'envoi d'un préavis au Client.

6.4 La Politique d'utilisation équitable de TomTom s'applique à l'ensemble des Clients, mais n'affectera le Client que s'il fait partie des très rares clients faisant un usage inadapté ou excessif du Service WEBFLEET.

7 – Protection des données

7.1 Chacune des Parties se conformera en tout état de cause, à l'ensemble des dispositions des lois et des réglementations applicables relatives à la protection des Données personnelles. Cet article 7 constitue un supplément, et ne remplace ni ne supprime les obligations des Parties conformément aux Lois sur la Protection des données. Les termes de « Sous-traitement », « Gestionnaire des Données » et « Données Personnelles » auront les significations indiquées par la législation relative à la Protection des données.

7.2 Sans préjudice du caractère général de l'article 7.1 des présentes Conditions d'utilisation du Service WEBFLEET, le Client s'assurera que toutes les notifications nécessaires sont en place et que la base légale appropriée a été sécurisée pour permettre le transfert légal des Données personnelles à TomTom pendant la durée et conformément aux objectifs du Contrat.

7.3 Si, dans le cadre de l'exécution de ses obligations contractuelles, TomTom ou l'un de ses sous-traitants, traite des Données personnelles en tant que Responsable du traitement des données pour le compte du Client, TomTom pourra et devra faire en sorte, pendant toute la durée du contrat, que ses sous-traitants :

7.3.1 respectent les obligations incombant au Gestionnaire des données en vertu des dernières lois en vigueur sur la Protection des données et de la Directive européenne « Vie privée et communications électroniques », et des réglementations ultérieures ;

7.3.2 agissent uniquement sur instructions écrites du Client pour le traitement des Données personnelles qui leur sont fournies dans le cadre du Contrat, et répertorient ce traitement ; sauf si TomTom est tenu d'agir par les lois d'un État membre ou par les lois de l'Union européenne (« loi applicable »). Lorsque TomTom agit conformément au droit applicable pour le traitement des Données personnelles, il informera le Client en amont de cette exigence légale, sauf si les lois applicables interdisent une telle notification au Client ;

7.3.3 suivent les instructions relatives au traitement des Données personnelles telles que fournies et modifiées ponctuellement par le Client ;

7.3.4 prennent en permanence toutes les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour se protéger contre le traitement non autorisé ou illégal de Données à caractère personnel et contre la perte accidentelle ou la destruction ou l'endommagement de Données à caractère personnel ; pour faire face au préjudice qui pourrait résulter du traitement non autorisé ou illicite, de la perte, de la destruction ou des dommages accidentels et de la nature des données à protéger, eu égard à l'état de développement technologique et au coût de la mise en œuvre de toute mesure. Une description détaillée des mesures techniques et organisationnelles doit être mise à la disposition du Client via la Plateforme TomTom ;

TomTom Telematics
De Ruijterkade 154
1011 AC Amsterdam
The Netherlands
t: + 31 (0)20 7578975
f: + 31 (0)20 8501066

e: sales.be@telematics.tomtom.com
www.tomtom.com/telematics

7.3.5 s'assurent que seul un personnel qualifié ait accès et/ou procède au traitement des Données personnelles et veillent à ce que ledit personnel garde la confidentialité de celles-ci ;

7.3.6. ne transfèrent aucune Données personnelles en dehors de l'Espace économique européen sans le consentement préalable et écrit du Client.

7.3.7. informent immédiatement le Client en cas de plainte, de notification ou de communication directement ou indirectement liée au traitement des Données personnelles dans le cadre du présent Contrat, coopèrent pleinement et fournissent l'aide nécessaire concernant ladite plainte, notification ou communication ;

7.3.8. informent le Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 5 jours, s'ils reçoivent une demande d'accès aux Données personnelles de cette personne ; ils fourniront au Client, aux frais de ce dernier, une pleine coopération et une assistance pour répondre à toute demande émanant d'une personne concernée et garantissant le respect de ses obligations au titre des lois sur la Protection des données, en matière de sécurité, de notification de violation, d'analyse d'impact et de consultation des autorités de surveillance ou des autorités de régulation ;

7.3.9. tiennent des registres et des informations précises et complètes, en vertu de l'article 7.3, et permettent au Client et à ses représentants autorisés de vérifier que TomTom ou ses sous-traitants appliquent les obligations auxquelles ils sont tenus vis-à-vis du Client en tant que Gestionnaire des données, conformément au Contrat relatif au traitement des Données personnelles ;

7.3.10. avertissent le Client dans les meilleurs délais et au plus tard dans les 48 heures après avoir pris connaissance d'une violation de Données personnelles. Cette notification comprendra des informations sur : la nature de la violation, avec des indications supplémentaires concernant ladite violation, les mesures recommandées pour atténuer les conséquences négatives de la violation, les détails techniques sur la violation de données, les conséquences réelles et attendues de la violation ; ainsi que la manière dont le Gestionnaire des données a traité ou a l'intention de gérer ces conséquences ; et

7.3.11. à la demande écrite du Client, supprimer les Données personnelles et les copies de celles-ci transmises au Client, à la résiliation du Contrat, sauf si la loi applicable exige de stocker les Données personnelles ; et

7.3.12. tiennent à jour un registre interne des atteintes à la protection des données qui dresse un compte rendu de l'ensemble des violations rencontrées par le Gestionnaire des données, et qui ont, ou pourraient avoir, des conséquences négatives graves sur la protection des Données personnelles.

7.4 TomTom ne sous-traitera pas ses obligations à un sous-traitant sans le consentement écrit préalable du Client, à moins que ce sous-traitant ne s'engage, par un accord écrit, aux mêmes obligations que celles imposées à TomTom dans le cadre du présent Contrat. TomTom devra informer le Client de son intention d'engager un sous-traitant. Le Client aura le droit de s'opposer raisonnablement à la désignation d'un sous-traitant en particulier, pour des raisons réelles et légitimes et devra notifier ces objections à TomTom par écrit, dans les meilleurs délais après réception de l'avis relatif à ce sous-traitant. L'ajout ou le retrait d'un sous-traitant ne devrait pas avoir d'incidence négative sur le niveau de sécurité du contrat tel qu'il existait au moment de la signature.

7.5 Le client dispose du droit d'obtenir, sur demande écrite, des informations de TomTom, concernant le contenu du contrat et l'application des obligations de protection des données dans le cadre de la relation de sous-traitance, le cas échéant en consultant les documents contractuels pertinents. En cas de manquement, par le sous-traitant, aux obligations en matière de protection des données qui lui incombent conformément audit contrat, TomTom reste entièrement responsable envers le Client de l'exécution des obligations du sous-traitant.

7.6 Le Client peut, à l'occasion, adresser un avis d'information exigeant de TomTom, dans les délais et sous la forme spécifiés dans l'avis d'information, de fournir les renseignements que le Client peut raisonnablement demander concernant :

7.6.1. la conformité de TomTom ou de ses sous-traitants vis-à-vis des obligations auxquelles TomTom est tenu en vertu du Contrat qui le lie au Client, et en tant que Gestionnaire des données, concernant le traitement des Données personnelles ; et

7.6.2. les droits des personnes concernées par ces Données personnelles, y compris les droits d'accès.

7.7 Les Parties conviennent qu'à la demande du Client, elles pourront apporter toutes les précisions nécessaires conformément aux clauses contractuelles standard, telles qu'adoptées par la Commission européenne.

7.8 Les parties s'engagent à coopérer pour enregistrer les clauses contractuelles standard définies par le règlement général sur la Protection des données auprès de toute autorité de surveillance dans tout État membre de l'Espace économique européen, ou pour obtenir l'approbation d'une telle autorité de surveillance (selon les cas) lorsque cela est nécessaire et, sans limitation, pour fournir des informations supplémentaires sur le transfert mentionné dans les clauses contractuelles standard lorsque cela est requis ou demandé par une telle autorité de surveillance.

7.9 Les parties reconnaissent expressément avoir convenu que le Client devra répondre aux demandes des personnes auxquelles appartiennent les données, ainsi qu'à celles de toute autorité de surveillance, concernant le traitement des Données personnelles assuré.

7.10 Nonobstant toutes les obligations de TomTom en tant que Gestionnaire des données, TomTom informera immédiatement le Client concernant toute demande légale émanant de tous organes gouvernementaux et/ou judiciaires, lorsque cette demande concerne les Données personnelles du Client. Le Client peut, à sa seule discrétion, décider de traiter cette demande.

7.11 Si TomTom a, ou devrait avoir, des raisons de douter de la qualification d'un ensemble de données ou de données individuelles ou d'informations telles que des Données personnelles ou vice versa, il prendra conseil auprès du Client avant de prendre toute décision sur le traitement de ces données ou informations. Cela inclut, mais sans s'y limiter, les données qui proviennent des informations/données d'utilisation ou du contenu généré par le Client/l'Utilisateur.